



67^{ème} Rallye du Pays de Grasse Fleurs et Parfums 2026

Feuille d'engagement

Bulletin d'engagement à retourner avant le : Lundi 23 Mars 2026 minuit

Adresse postale :

A.S.A. Grasse
6 Bd du jeu de ballon
B.P. 24221 - 06131 GRASSE cedex

Tél : 04.93.36.69.92
e-mail : asagrasse06@orange.fr

DROITS D'ENGAGEMENT :

67^{ème} Rallye National du Pays de Grasse **600€**

Droits minorés pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse **580€**

25^{ème} Rallye du Pays de Grasse Historique **VHC** **600€**

Droits minorés pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse **580€**

20^{ème} Rallye du Pays de Grasse de Régularité **VHRS** **400€**

Droits minorés pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse **370€**

9^{ème} Rallye du Pays de Grasse de Régularité **VMRS** **400€**

Droits minorés pour les équipages complets licenciés à l'ASA Grasse **370€**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de : ASA GRASSE
AUCUN ENGAGEMENT PAR MAIL SERA PRIT EN COMPTE

Date de Réception	N° d'Ordre	Paiement	Administratif	Technique	Groupe	Classe
		Chèque : Espèces : Virement :				

	CONCURRENT Remplir si différent du pilote	PILOTE	COPILOTE
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
Adresse			
Code Postal			
Ville			
Téléphone Portable			
e-mail			
Nationalité			
N° de licence			
Code A.S.A.			
	N° Permis de Conduire		
	Délivré à		
	Date de délivrance		
	Groupe sanguin / Rhésus		

VOITURE :

Marque :		Passeport Technique N° :	
Modèle :		Fiche d'homologation N° :	
Cylindrée :		Type : (WRC / S2000 / S1600 / Kit-Car)	
Couleur :		Année :	

MODERNE	<input type="checkbox"/>	GROUPE		CLASSE	
VHC	<input type="checkbox"/>	GROUPE		CLASSE	

VHRS Voiture de + 25 ans	<input type="checkbox"/>	Année	
VMRS Voiture de - 25 ans	<input type="checkbox"/>	Année	

Nous déclarons sur l'honneur de ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire, ni de licence FFSA.
Nous soussignés déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve, ainsi que de règlementation générale des rallyes telle qu'établie par la FFSA.